

Admission à la barre des députés de la société populaire du Finistère, dite Lazowzky, et discours d'un jeune enfant de la patrie de cette section, lors de la séance du 20 pluviôse an II (8 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Admission à la barre des députés de la société populaire du Finistère, dite Lazowzky, et discours d'un jeune enfant de la patrie de cette section, lors de la séance du 20 pluviôse an II (8 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 472;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35007_t1_0472_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

18

Pétition de la société populaire de la section de l'Unité, qui représente que les soumissionnaires pour la fourniture des armées empêchent que les mères et épouses des défenseurs de la patrie puissent trouver la subsistance de leurs familles dans leur travail.

Renvoyé au comité de la surveillance des marchés (1).

19

La société populaire de Lazowsky est introduite dans la salle des séances de l'assemblée, les pétitionnaires ayant été entendus, un jeune élève de cette section récite, au nom de ses camarades, une pétition pleine d'énergie et de sentimens (2).

Les enfans de la Patrie de la section du Finistère, au nombre d'environ trois mille, sont admis dans le sein de la Convention, ils félicitent la convention sur ses travaux et principalement de ce qu'elle s'est occupée de l'éducation publique; ils présentent une jeune personne aveugle qui sait par cœur les Droits de l'homme et la Constitution, et un jeune homme, qui, dans la journée du dix août, terrassa l'un des esclaves de Capet et dont il conserve encore une partie des armes (3). Il a demandé avec insistance à partir aux frontières pour y combattre, auprès de son père, les despotes et les ennemis de la liberté (4).

Plusieurs de ces jeunes enfans ont prononcé différens discours qui respirent l'amour sacré de la Patrie (5).

L'UN D'EUX. Représentants d'un peuple libre. Vous voyez en nous les jeunes républicains et républicaines de la section du Finistère dite Lazowsky, le sang qui coule dans nos veines est aussi bouillant pour l'amour de la Liberté et de l'Egalité que celui du jeune Bara dont vous honorez la mémoire et dont les vertus nous serviront d'exemple.

Législateurs, les droits de l'homme et la constitution que vous avez décrétés et qui rendent au peuple sa souveraineté, nous ont été enseignés et quoique jeunes encore, leur clarté, nous y a fait reconnoître nos droits naturels; nous saurons les défendre, comme nos pères, dont plusieurs ont péri le 10 août, en renversant la tyrannie, et dont le surplus en grande partie est sur les frontières et y verse son sang pour la République.

Représentants du peuple, en attendant les livres élémentaires de morale et autres sciences que vous avez mis au concours, nous ne resterons pas oisifs, nous assisterons assiduellement aux leçons qui nous sont données provisoirement par deux membres de la Société populaire de Lazowsky et nous jurons de nous livrer sans cesse

aux études propres à nourrir nos cœurs et nos âmes des vertus républicaines, et d'être en garde contre les insinuations perfides de ceux qui tenteroient de nous faire croire à d'autre bonheur qu'à celui de la République une et indivisible et à d'autre divinité qu'à l'Etre suprême, dont le culte est la Raison, et en présence duquel l'inébranlable Montagne rend ses décrets salutaires et dont les martyrs sont Marat, Peletier, Châlier, les amis de Lazowsky, et les braves défenseurs des droits du peuple. Vive la République, Vive la Montagne (1). (Applaudissemens).

La Convention leur accorde les honneurs de la séance (2).

Sur la proposition d'un membre, la Convention décrète l'impression et l'insertion au bulletin de cette adresse (3).

20

Les artistes composant la société populaire et républicaine des Arts sont admis à la barre; ils présentent les victimes infortunées du fanatisme et de la rage ultramontaine, revenues au sein de leur patrie à travers mille dangers; ils invoquent la vengeance nationale contre les traîtres et quelques vils artistes qui ont prêté un serment exécrable à Louis XVII. Ils dénoncent entre autres Menageot, ci-devant directeur de l'académie de France à Rome, Fabre de Montpellier, Corneille, Gouffier, Tierce, père et fils, et Doyen, et demandent qu'il leur soit permis de brûler quelques portraits de ces monstres et plusieurs tableaux, produit de leur génie corrompu, et que leurs noms soient envoyés dans tous les départemens, afin que leurs crimes soient connus (4).

L'ORATEUR. « Représentants du Peuple,

La Société populaire et républicaine des Arts vient vous exprimer les sentimens dont elle est vivement pénétrée.

Législateurs, nous vous présentons nos frères, des Républicains, victimes du fanatisme et de la rage ultramontaine, revenus à travers mille dangers au sein de leur patrie, pour laquelle, ils n'ont jamais cessé de faire des vœux ardents, en célébrant sous le poignard des assassins les plus glorieuses époques de notre révolution.

C'est de Rome avilie, de la Toscane rompant sa neutralité, à l'instigation de l'infâme ministère anglais, que ces artistes républicains ont été chassés en 24 heures, ou forcés de prêter un infâme serment : *Plutôt la mort que l'esclavage* fut leur réponse. Ils ont abandonné, étude, établissement, et jusqu'au nécessaire pour fuir avec horreur et précipitation des terres flétries par la plus indigne tyrannie.

Plusieurs ont été incarcérés, et livrés à l'inquisition, mais ils sont dans leur Patrie, leur

(1) P.V., XXXI, 102.

(2) P.V., XXXI, 102-103.

(3) M.U., XXXVI, 335.

(4) C. Eg., n° 540.

(5) J. Fr., n° 503.

(1) C 292, pl. 939, p. 18. Mention dans J. Sablier, n° 1128; J. Lois, n° 500; Ann. patr., n° 404; Audit. nat., n° 504; J. univ., p. 1538; Débats, n° 507, p. 292; Batave, p. 360.

(2) Mon., XIX, 432.

(3) Rien au Bⁱⁿ.

(4) P.V., XXXI, 103.